NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Dis
GENERALE

S/22911
8 août 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A la 3001e séance du Conseil de sécurité, tenue le 8 août 1991, dans le cadre de l'examen par le Conseil de la question de l'"admission de nouveaux Membres", le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom des membres :

En adoptant la résolution 702 (1991), le Conseil de sécurité s'est approché de l'aboutissement d'un processus politique, s'acquittant ainsi d'une des fonctions les plus importantes que lui confère la Charte des Nations Unies, à savoir adresser des recommandations à l'Assemblée générale au sujet de l'admission de nouveaux Membres à l'Organisation.

Le Conseil de sécurité a examiné et approuvé à l'unanimité les demandes d'admission de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée. Il y a eu une heureuse coïncidence entre les aspirations des peuples et des Gouvernements de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée; c'est pourquoi le Conseil de sécurité a décidé d'examiner ensemble les demandes d'admission des deux parties de la péninsule coréenne à l'Organisation et de statuer en même temps sur les deux.

C'est là un événement historique pour la République de Corée, pour la République populaire démocratique de Corée, pour le continent asiatique et pour la communauté mondiale des nations.

La recommandation du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale confirme une fois de plus la vocation universelle de l'Organisation des Nations Unies et constitue un pas de plus vers la réalisation de cette universalité. Je suis convaincu que la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée, en tant que nouveaux Membres de notre Organisation, contribueront positivement à accroître l'efficacité des travaux de l'ONU et à renforcer le respect de ses principes et objectifs.

En outre, l'admission de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée réduira les tensions dans la région, aidera à faire régner la confiance dans leurs relations bilatérales et leur offrira un cadre approprié pour examiner les multiples dossiers qui leur sont communs et surmonter les quelques obstacles qui subsistent dans le processus d'unification.

Nous avons vu récemment comment des pays qui ont été adversaires à un certain moment de l'histoire ont trouvé la force spirituelle nécessaire pour oublier leurs divergences au profit de leur intérêt commun, lié au bien-être de leurs populations et du monde en général. Nous vivons à une époque où il semble que l'humanité recouvre la raison. On peut aborder le prochain millénaire dans un esprit plus optimiste. Dans le climat positif créé par la fin de la guerre froide, nous observons avec une grande satisfaction une nouvelle manifestation de compréhension constructive : la recommandation, approuvée par le Conseil de sécurité, concernant l'admission de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée à l'Organisation mondiale.

Pour conclure, j'ai le grand honneur, en ma qualité de Président du Conseil, de féliciter, au nom de tous les membres du Conseil, la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée, en ce moment historique.